



SAISIE DES VŒUX

COMBIEN DE VŒUX PUIS-JE FORMULER POUR DES IFSI ?

Sur Parcoursup, les candidats peuvent formuler jusqu'à 10 vœux (pour des formations sous statut étudiant).

Habituellement, un vœu correspond à une formation dans un établissement (par exemple : la licence Sciences de la vie à l'université de Strasbourg compte pour un vœu).

Toutefois, des règles particulières s'appliquent pour les vœux formulés auprès des IFSI.

Les IFSI se sont associés par regroupement d'établissements. Dans la région Grand-Est, on dénombre 3 regroupements :

- Regroupement d'IFSI Université Reims (7 IFSI)
- Regroupement d'IFSI Université Nancy (15 IFSI)
- Regroupement d'IFSI Université Strasbourg (10 IFSI)

Vous pouvez demander 5 regroupements maximum

Vous n'êtes pas obligé de demander tous les IFSI d'un regroupement. Par exemple, vous pouvez ne demander que 3 IFSI sur les 7 proposés par le regroupement de Reims.

COMBIEN DE VŒUX SERONT DÉCOMPTÉS ?

Le nombre de vœux pris en compte correspond au nombre de regroupements demandés.

Si vous postulez aux 3 regroupements du Grand-Est (soit potentiellement 32 IFSI), seuls 3 vœux seront décomptés.

Le nombre d'IFSI (=site de formation) n'est pas décompté du nombre maximum de sous-vœux autorisé.

Si vous postulez à 2 IFSI du regroupement de Reims, 5 IFSI du regroupement de Nancy et 3 IFSI du regroupement de Strasbourg, cela compte pour 3 vœux (=3 regroupements demandés) et 0 sous-vœu.

J'AI EU UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE SANITAIRE, COMMENT L'INDIQUER SUR MON COMPTE PARCOURSUP ?

Votre dossier Parcoursup doit être renseigné avec le plus grand soin. Plusieurs espaces sont à votre disposition pour valoriser les éléments de votre parcours. Pour chaque candidature à un regroupement d'IFSI, vous devrez **obligatoirement saisir un projet de formation motivé** afin d'exposer les raisons pour lesquelles vous vous portez candidat à la formation.

Vous êtes aussi invité à renseigner la rubrique « Activités / Centres d'intérêt ». Cet espace vous permet notamment de porter à la connaissance du jury tout élément

que vous souhaitez valoriser et [qui n'est pas lié à votre scolarité](#). Cette rubrique est commune à tous les vœux que vous saisissez sur Parcoursup.

Cette rubrique est [un véritable atout](#) supplémentaire pour votre dossier : elle permet de se démarquer, de valoriser des expériences extra-scolaires, de faire connaître des centres d'intérêt personnels en lien avec votre projet de poursuite d'études, etc. Elle est facultative mais chaque candidat est invité à la renseigner. Une fiche d'aide à la rédaction est accessible depuis votre compte personnel Parcoursup.



EXAMEN DES CANDIDATURES

QUELS CRITERES SONT PRIS EN COMPTE LORS DE L'ETUDE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ?

Les critères pris en compte lors de l'étude des dossiers sont visibles sur [la fiche formation](#) publiée sur Parcoursup (rubrique « Critères généraux d'examen des vœux »). Vous êtes invité à les consulter avec attention.

Ces critères ont été définis en cohérence avec les [connaissances et compétences attendues](#) pour réussir au sein de la formation (ce que l'on appelle les « attendus », visibles sur la fiche formation Parcoursup).

Pour en savoir plus sur les modalités de recrutement, vous pouvez aussi consulter le [« rapport public »](#) qui fait état du recrutement de l'année précédente. De la même façon, il est accessible depuis la fiche formation Parcoursup.

EST-CE UN ALGORITHME QUI VA ETUDIER MON DOSSIER ?

Ce n'est pas Parcoursup qui étudie votre candidature. Chaque regroupement d'IFSI réceptionne les dossiers de candidature électroniques et les étudient en commission d'examen des vœux. Après analyse des candidatures, un classement est établi selon les critères retenus par la commission et est transmis à Parcoursup.



ADMISSION

COMMENT SE PASSE LES ADMISSIONS ? SUIS-JE ADMIS DANS UN IFSI OU DANS UN REGROUPEMENT ?

Si la saisie des vœux se fait par regroupement, les admissions quant à elles sont prononcées [par IFSI](#) (=par site de formation). Par exemple si vous avez postulé à 15 IFSI en tout (sur 3 regroupements) vous aurez 15 réponses distinctes. Pour chaque IFSI, vous pourrez soit être [admis](#), soit sur [liste d'attente](#), soit [refusé](#).

SUIS-JE OBLIGÉ D'ACCEPTER LE PREMIER IFSI POUR LEQUEL J'AI REÇU UNE PROPOSITION, SI CE N'EST PAS MON SITE DE FORMATION FAVORI ?

Les admissions sur Parcoursup sont prononcées de façon continue. Vous pouvez donc recevoir potentiellement une proposition d'admission dès le premier jour, puis d'autres propositions dans les jours ou semaines qui suivent. Si vous recevez une proposition pour un vœu qui ne correspond pas à votre projet favori, vous pouvez l'accepter de façon temporaire et maintenir en attente les autres vœux que vous préférez. Ainsi, vous gardez toutes vos chances d'être admis dans la formation que vous visez en premier lieu.

POURQUOI AI-JE ÉTÉ REFUSÉ ?

Les critères pris en compte lors de l'examen des dossiers sont indiqués sur la fiche formation Parcoursup. À noter que les commissions d'examen des vœux se réunissent à l'échelle d'un regroupement d'IFSI. En conséquence, si un candidat est refusé par un regroupement, cette décision s'applique à tous les IFSI du regroupement demandé.

Il est important de rappeler que les IFSI sont des formations très attractives. Par exemple en 2021, environ 4000 candidats ont postulé au regroupement d'IFSI Université de Reims, 7000 pour le regroupement d'IFSI Université Nancy et enfin 5000 pour regroupement d'IFSI Université Strasbourg.

La concurrence est donc rude. Il est important de préparer soigneusement votre dossier de candidature.

Il est à noter qu'il existe plusieurs voies d'accès aux études en soins infirmiers. Après 3 ans d'expérience professionnelle (en tant qu'aide-soignant par exemple), vous pourrez prétendre à une intégration par la voie de la formation continue, n'hésitez pas à vous renseigner sur ce point auprès des établissements concernés.